

OUVERTURE D'UN PREMIER ETABLISSEMENT D'UNE SOCIETE ETRANGERE

▾ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire M0 (Cerfa n°11680*06 ou Cerfa n°13959*07) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

▾ PIECES A FOURNIR

Concernant le Chef d'Entreprise (en 2 exemplaires)

- Extrait acte de naissance.
- ou 2 copies recto-verso de la Carte d'Identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).
- ou Copie du passeport accompagnée d'une déclaration de l'intéressé faisant connaître sa filiation.
- ou copie de la carte de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation.

Concernant la société

- Copie du récépissé de dépôt des statuts délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce traduit en langue française.
- ou 2 copies des statuts de la société, en vigueur au jour du dépôt, traduit en langue française.

ou extrait de l'immatriculation au registre des sociétés étrangères ou titre justifiant l'existence traduit en langue française.

Concernant le siège social

Si création (en 2 exemplaires)

Domiciliation

- Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise et lettre recommandée avec accusé de réception informant le propriétaire de la domiciliation + attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

- Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire au nom de la société + taxe foncière (recto-verso).
- Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité au nom de la société.

Si reprise (en 2 exemplaires)

- Acte notarié.
- Journal d'Annonce Légale ou attestation de parution.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr

OUVERTURE D'UN PREMIER ETABLISSEMENT D'UNE SOCIETE ETRANGERE (suite)

Pièces supplémentaires à fournir :

- Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.
- Si marchand ambulant (voir marchand ambulant) (autorisation emplacement).
- Si conjoint collaborateur (voir conjoint collaborateur).
- Si étranger (voir droit d'exercer une activité).
- Si activité relevant du secteur alimentaire : déclaration services vétérinaires (voir Cerfa 13984*06) et éventuellement demande de licence auprès de la mairie.

➤ **FRAIS**

- 190 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 103,02 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (création). (Chèque uniquement)
- 105,71 à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (location gérance, achat ou apport). (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr